



Le 9 janvier 2019

# INFORMATION

## NAO 2019 FGTA FO A SIGNE L'ACCORD

La plénière conclusive NAO s'est tenue hier, le mardi 8 janvier.

### Sur les Salaires :

Pour les salariés dont le salaire de base (hors primes) est inférieur à 2 000€ bruts par mois, 1 point d'augmentation supplémentaire (**avant application des points d'AI**).

**Pour les OETAM : 2 points garantis** pour tous les salariés qui « Contribuent avec Succès »

	Au marché/En dessous	Au-dessus
E = Exceptionnel	6 points	3 points
C = Contribue avec succès	4 points	2 points
D = Doit progresser	1 point	0 point

**Pour les Cadres : 1% garantis** pour tous les salariés qui « Contribuent avec Succès »

	Au marché/ En dessous	Au-dessus
E = Exceptionnel	entre 2% et 6%	
C = Contribue avec succès	2%	1%

*Enveloppe de 0,5% de la masse salariale pour les rattrapages et le développement des talents*

- La revalorisation de toutes les primes de poste à hauteur de l'enveloppe de **2,5%**
  - Une prime «grands déplacements» de **40€** pour les techniciens
  - Le forfait repas des itinérants augmenté à **14€50** par jour
  - Revalorisation du **Booster 2019** avec une augmentation du budget atteignable (kilo) soit à **1100€** et **2 200€** au Giga.
  - Maintien de la rémunération complète pendant congé paternité
  - **Les résultats de l'étude d'impact** du passage pour tous sur une période d'acquisition CP/RTT du 1er janvier au 31 décembre **conditionneront cette mise en place éventuelle.**
  - **Négociation sur l'Etablissement Technique** des modalités du temps de travail des techniciens terrain.
  - **Pour 2019**, Réduction du délai de prévenance des équipes à 2 semaines **en cas d'augmentation de volume). après information du Comité d'Etablissement.**
  - **Rappel sera fait aux managers de valider les congés payés pausés par les salariés (hors congés principal) avec le même délai.**
  - **Pour 2019**, L'entreprise dispose exceptionnellement des 5 jours RTT de compensation temps habillage/ déshabillage au lieu de 3 actuellement pour les sites industriels **après information du Comité d'Etablissement.**
  - Complémentaire Santé (mutuelle): amélioration de la garantie implant dentaire et de la garantie lentilles
- Les mesures financières seront applicables au 1er avril 2019*

Votre équipe FGTA-FO CCEP se tient à votre disposition

## Avec la FGTA-FO, REVENDIQUER, NÉGOCIER

**Gardons le contact :**

**NOTRE MAIL : FGTAFO.COCACOLA@GMAIL.COM**

